ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur François CAPIN-DULHOSTE
Procureur de la République
Cité judiciaire
Rue du Général Fabvier
54000 NANCY

Toul, le 28 octobre 2026

Réf : 109-26
Objet : Signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale

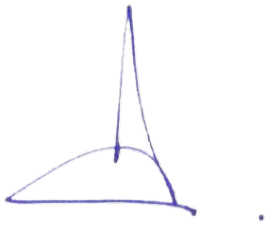
Monsieur le Procureur,

Conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, je me permets de porter à votre attention des faits susceptibles de constituer des infractions graves.

A l'occasion de la manifestation du samedi 24 octobre dernier à Nancy, un groupe de personnes au visage dissimulé dans l'espace public a fait preuve d'actes de violence au droit du Pont-Mouja.

Au vu des images et de nombreux témoignages, la façon dont ce groupe a interagi avec les manifestants et les forces de l'ordre justifie, à mon sens, que toute la lumière soit faite sur ce qui s'est effectivement produit le 24 octobre à Nancy et, plus largement, dans l'espace public, ici comme ailleurs, au regard des lois et principes qui régissent notre République.

Certain de l'attention que vous apporterez à ce signalement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma haute considération.



Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Assemblée Nationale : 126 rue de l'université - Casier de la poste - 75355 PARIS SP 07
Permanence parlementaire : 27 avenue du Maréchal Foch - 54200 TOUL
03.83.64.09.99 - dominique.potier@assemblee-nationale.fr
www.dominiquepotier.com